

Marseille, le 25 novembre 2013

Christian PELLICANI

Conseiller Municipal

Conseiller des 1^{er} & 7^e arrondissements
Délégué à la Démocratie participative

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Sur l'état spécial d'arrondissements du 1er secteur
2014

Monsieur le Maire Chers Collègues,

Nous examinons le dernier état spécial de la mandature,

Il est marqué, comme chaque année, par le sceau du Maire de Marseille qui applique avec une lecture minimum la loi Paris Lyon Marseille.

Il ne donne aucune marge d'investissement supplémentaire ni de fonctionnement pour les équipements.

D'autre part, concernant les moyens humain, les employés municipaux mis à disposition, on ne peut pas dire qu'il aura fait preuve de générosité non pour les élus ou Maire de secteur mais pour nos administrés qui aurons eu une portion congrue d'agents pour mettre en œuvre des politiques public de proximité.

Je rappelle, chaque année l'épisode de la mise en place de la 1^{ère} Mairie UMP, après l'élection de Jean Claude GAUDIN, il avait bien précisé qu'il était contre la mise en place des mairies de secteur et qu'il ne ferait rien pour en améliorer le fonctionnement (PV mise en place mairie Jean ROATA).

PAVILLON

Avec une réalité budgétaire contrainte, notre majorité a fait chaque année la démonstration que l'on peut faire mieux avec peu :

Dans le domaine de la démocratie participative, de l'école, de la culture de l'information à la population dans le fonctionnement des équipements transférés...

Mais en 2014, nous aurons sûrement l'occasion de faire la différence en apportant en cours d'exercice une dotation supplémentaire qui fera rupture avec ces années d'indigence qui ont tourné le dos à la décentralisation et la démocratie tout court.

En même temps, je rappelle que nous avons mis beaucoup d'espoir dans la nouvelle mandature législative pour apporter un correctif concernant les moyens et l'organisation des Mairies d'Arrondissements.

Notre groupe a versé, aux débats parlementaires, quelques propositions que je rappelle brièvement :

Cela pourrait se traduire par :

1/ Un changement dans les critères de dotations de fonctionnement des Mairies d'Arrondissements :

- en plus du nombre d'habitants, serait pris en compte le niveau de vie de la population (*plus d'argent pour les arrondissements les plus pauvres et les plus peuplés*)

2/ De nouvelles compétences :

- gestion directe des crèches avec budget correspondant ;
- gestion directe du nettoyage avec budget correspondant et enlèvement des ordures ménagères par la Mairie Centrale ou le conseil de territoire ;

3/ Pour les opérations individualisées :

- Toute opération individualisée à hauteur de 500 000 euros devrait être discutée et validée par chaque conseil de quartier pour tout ce qui concerne la voirie, la circulation, les petits aménagements urbains et les travaux dans les écoles primaires.

- De 500 000 euros à 1,5 millions d'euros, les opérations seraient gérées par la Mairie d'Arrondissements.

- Et au-delà d'1,5 millions d'euros la Mairie Centrale serait seule décisionnaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. L.', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.